

■ **Tendler Beretz Sàrl**, à Genève, opérations dans les domaines financiers, commerciaux, immobiliers exclusivement à l'étranger, etc. (FOSC du 11.06.1997, p. 4014). La part de l'associée Tendler Beretz International Inc. est réduite de CHF 18'000 à CHF 2'000 et cédée à concurrence de CHF 16'000 à l'associé-gérant Acampora Anthony, dont la part est ainsi portée de CHF 2'000 à CHF 18'000. Capital porté de CHF 20'000 à CHF 250'000 par augmentation de la part sociale de l'associé-gérant Acampora Anthony, de CHF 18'000 à CHF 200'000, par augmentation de la part sociale de l'associée Tendler Beretz International Inc., de CHF 2'000 à CHF 25'000, et par l'entrée d'un nouvel associé Haggag Aymard Amr, de France, à Neuilly-sur-Seine, F, pour une part de CHF 25'000. La société est transformée en société anonyme conformément au bilan de transformation du 02.03.2004, approuvé le 02.03.2004. Nouvelle raison sociale: **CAMPO D'ORO SA**. Le capital social, entièrement couvert, est converti en capital-actions. Capital-actions: CHF 250'000, entièrement libéré, divisé en 250 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Communication aux actionnaires : lettre. Nouveaux statuts du 02.03.2004. Administration: Acampora Anthony (jusqu'ici associé-gérant), maintenant originaire d'Italie et domicilié à Nyon, président, et délégué, et Balzli William, de Vechigen, à Veyrier, secrétaire, tous deux avec signature collective à deux; les pouvoirs du président sont modifiés en ce sens. Signature collective à deux de Haggag Aymard Amr, de France, à Neuilly-sur-Seine, F, directeur. Réviseur: Pierre Richa & Partners SA, Société Fiduciaire, à Genève. Nouvelle adresse: rue de la Rôtisserie 11.

Journal no 2954 du 05.03.2004  
(02163754 / CH-660.0.916.996-5)